



Fédération
Syndicale
Unitaire

STAGE DE FORMATION SYNDICALE DE LA FSU GIRONDE

INVITATION

Conditions de travail : comment faire des CHSCT un levier de l'action syndicale ?

Ce stage a pour ambition de faire connaître aux syndiqué(e)s les CHSCT (champs de compétence, modes de saisine, pouvoirs, etc.) afin de développer le rôle de cette instance dans l'action syndicale.

Animateurs : **Hervé Moreau, représentant SNES-FSU au CHSCT ministériel et les élu-es de la FSU au CHSCT de la Gironde.**

Programme du stage de formation :

matinée : présentation de l'instance, de son fonctionnement, de son rôle de « lanceur d'alerte » face à des conditions de travail dans l'Éducation Nationale qui se dégradent. Comment se saisir de cet outil dans le premier comme dans le second degré ?

après-midi : ateliers sur des cas concrets et sur la rédaction des fiches SST avec les élu-es de la FSU gironde en CHS-CT (quelle rédaction pour quelle situation? De quoi peut-on parler dans les fiches SST ? A qui les transmettre ? Qu'attendre en retour ? Comment en faire, collectivement ou individuellement, un outil face au nouveau management ?

Jeudi 26 janvier 2017 – de 9h30 à 17h

Athénée municipal – BORDEAUX

Place St Christoly

INSCRIPTION AU STAGE

La demande d'autorisation d'absence est à déposer auprès de son chef de service, de son chef d'établissement ou de son IEN **un mois avant** le stage. **Cette demande doit donc être déposée avant le**

Lundi 26 décembre 2016⁽³⁾

Cette autorisation est de droit. Chaque agent, titulaire ou non, a droit à 12 jours maximum par an.

Modèle d'autorisation (à reproduire à la main)

NOM.Prénom..
Grade ou fonction .
Établissement.

à- *Nom et fonction du Chef d'établissement ou de service* ⁽¹⁾.

Conformément aux dispositions de la loi N° 84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires ⁽²⁾, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le

jeudi 26 janvier 2017⁽³⁾

pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à BORDEAUX.

Il est organisé par la FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 13 janvier 2009).

A.....

Le.....

Signature

(1) La demande doit être adressée par la voie hiérarchique un mois à l'avance.

(2) Pour les non titulaires remplacer par "de la loi N° 82/997 du 23/11/82 relative aux agents non titulaires de l'État".

(3) **Ne la faites que pour le(s) jour(s) où vous travaillez.**

MERCI DE BIEN VOULOIR ENVOYER UN MESSAGE A

fsu33@fsu.fr

pour prévenir de votre inscription

(indiquez nom, prénom, fonction, établissement, courriel)